

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

M. Claude KLENKENBERG, Président, ouvre la séance à 15h40.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 53 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Marcel BERGEN (PTB+), M. Alfred BREUWER (MR), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Pierre ERLER (CDH), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH), M. Eric LOMBA (PS), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie MONVILLE (CDH), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Hans NIESSEN (ECOLO), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Rafik RAASSA (PTB+), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean-Marie VALKENERS (PS), M. Marc YERNA (PS), M. Bernard ZACHARIAS (MR).

Excusés :

M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISE

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014.

2. Modification de la représentation provinciale au sein de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » : remplacement de M. Julien MESTREZ, Conseiller provincial.
(Document 14-15/124) – Bureau du Conseil
3. Modification de la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la SCRL « La Maison Sérésienne » : remplacement de M. André GILLES, Député provincial – Président.
(Document 14-15/125) – Bureau du Conseil
4. Perspective d'acquisition d'une partie de l'Îlot Bavière au consortium Foncière de Bavière.
(Document 14-15/133) – Réunion conjointe des 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures) et 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
5. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève », en abrégé « AIS OA » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.
(Document 14-15/128) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
6. Budget provincial 2015 – 1^{ère} série de modifications.
(Document 14-15/129) – 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Agriculture)
7. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.
(Document 14-15/130) – 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Agriculture)
8. Désignation au 1^{er} janvier 2015 d'un receveur spécial des recettes au Centre d'hébergement de l'Espace Belvaux.
(Document 14-15/131) – 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Agriculture)
9. Démission de Monsieur Georges PIRE de ses fonctions de Député provincial.
(Document 14-15/126)
10. Avenant au Pacte de majorité adopté le 26 octobre 2012 en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Georges PIRE, Député provincial.
(Document 14-15/127)
11. Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.
(Document 14-15/134)
12. Nouvelle répartition des compétences des membres du Collège provincial.
(Document 14-15/135)
13. Nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial.
(Document 14-15/136)
14. Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Georges PIRE et Madame Marie-Noëlle MOTTARD.
(Document 14-15/132) – Bureau du Conseil
15. Hommage de l'Assemblée provinciale à Monsieur Georges PIRE.
16. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris les 7 et 9 janvier.

Il apporte une série d'informations, à savoir :

- Sur les bancs, se trouvent l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, une enveloppe contenant la lettre d'information éditée par FostPlus, le programme du « Festival Paroles d'Hommes » qui se déroulera du 30 janvier au 8 mars 2015 dans la région de Verviers ainsi qu'un courrier de Madame la Directrice générale provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2015 au plus tard.
- Les documents 14-15/134, 135 et 136, tels qu'ils sont repris dans l'ordre du jour actualisé, seront distribués en cours de séance.
- Les premières cartes de parking, pour l'année 2015, sont disponibles en échange des anciennes.

Il rappelle enfin qu'à l'issue de ses travaux, l'Assemblée provinciale rendra hommage à Monsieur PIRE, pour sa fin de mandat au sein du Collège provincial. Cette manifestation de sympathie se déroulera dans le cadre de la séance du Conseil et sera suivie du verre de l'amitié offert dans la Salle des Pas Perdus.

3. LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014.

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL PROVINCIAL

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE L'A.S.B.L. « COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES – EIFEL » : REMPLACEMENT DE M. JULIEN MESTREZ, CONSEILLER PROVINCIAL (DOCUMENT 14-15/124).

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCRL « LA MAISON SÉRÉSIEENNE » : REMPLACEMENT DE M. ANDRÉ GILLES, DÉPUTÉ PROVINCIAL – PRÉSIDENT (DOCUMENT 14-15/125).

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et ont été regroupés à sa demande. N'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau propose au Conseil de les adopter.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts de l'Association sans but lucratif (A.S.B.L.) « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n°2 du 12 juin 2013 et son annexe au document 12-13/156,
 - n°2 du 20 octobre 2014 et son annexe au document 14-15/016,
- portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » ;

Vu la démission en date du 22 octobre 2014 de Monsieur Julien MESTREZ, Conseiller provincial, de ses mandats au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » où il représentait la Province de Liège ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont Monsieur Julien MESTREZ, Conseiller provincial, était titulaire au sein de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PS consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, est désigné en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel ».

Article 2. – M. Alfred OSSEMAN, Conseiller provincial, est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel ».

Article 3. – La représentation provinciale au sein de ladite association sans but lucratif (A.S.B.L.) est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 4. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 5. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié

- aux intéressés, pour leur servir de titre,
- à l'A.S.B.L. concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Annexe au document 14-15/124

Représentation provinciale pour la législature 2012-2018

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel	OSSEMANN Alfred en remplacement de MESTREZ Julien	PS	CP	Administrateur
	ZACHARIAS Bernard	MR	CP	Administrateur
	KLENKENBERG Claude	PS	CP	Représentant à l'AG
	GEORGES Gérard en remplacement de MESTREZ Julien	PS	CP	Représentant à l'AG
	OSSEMANN Alfred	PS	CP	Représentant à l'AG
	DENIS André	MR	CP	Représentant à l'AG
	MEURENS Jean-Claude	MR	CP	Représentant à l'AG
	ZACHARIAS Bernard	MR	CP	Représentant à l'AG
	SPITS José	CDH	CP	Représentant à l'AG
	NIESSEN Hans	ECOLO	CP	Représentant à l'AG
	RASSAA Rafik	PTB+	CP	Représentant à l'AG

Document 14-15/125

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu le Décret du 29 octobre 1998 instituant le « Code wallon du logement », tel que modifié par le Décret du 30 mars 2006 et par le Décret du 9 février 2012, et, plus spécialement, ses articles 146, 148, 148 bis, 151 et 152 ;

Vu les statuts de la SCRL « La Maison Sérésienne » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu sa résolution n° 6 du 12 juin 2013 et son annexe au document 12-13/156 portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de la SCRL « La Maison Sérésienne » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dérivé dont M. André GILLES, Député provincial – Président, était titulaire au sein du Conseil d'administration de la SCRL « La Maison Sérésienne » ;

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe PS consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial, est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de la SCRL « La Maison Sérésienne ».

Article 2. – La représentation provinciale au sein de ladite société est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. – La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
- à l'intéressé, pour lui servir de titre,
- à la société concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Annexe au document 14-15/125

Représentation provinciale pour la législature 2012-2018

Nom de la Société	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
La Maison Sérésienne	FERNANDEZ Miguel en remplacement de GILLES André	PS	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	Représentant à l'AG
	MATHY Jean	PS	CP	Représentant à l'AG

	CULOT Fabian	MR	CP	Représentant à l'AG
	LEJEUNE Luc	CDH	CP	Représentant à l'AG
	CLOSE-LECOCQ Jean-François	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

PERSPECTIVE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'ILOT BAVIÈRE AU CONSORTIUM FONCIÈRE DE BAVIÈRE (DOCUMENT 14-15/133).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen conjoint des 2^{ème} et 3^{ème} Commissions.

Ce document ayant soulevé plusieurs questions, M. Julien MESTREZ, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom des 2^{ème} et 3^{ème} Commissions, lesquelles invitent l'Assemblée à l'adopter par 18 voix pour et 8 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

MM. André GILLES et Georges PIRE, Députés provinciaux, ne participent pas à la décision.

Mises aux voix, les conclusions des 2^{ème} et 3^{ème} Commissions sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que, par sa déclaration de politique générale, la Province de Liège s'est notamment donné pour objectif la modernisation de la Bibliothèque des Chiroux ;

Vu l'ensemble des rétroactes et les éléments du projet final de construction d'un nouveau pôle de développement culturel proposé par le Collège provincial ;

Vu l'introduction d'une demande de subvention dudit projet effectuée dans le cadre de l'appel à projet 2014-2020 organisé par le Fonds Européen de Développement Régional ;

Attendu la nécessité imposée par le FEDER de disposer d'un droit réel sur le terrain d'implantation du projet pour rendre le projet éligible ;

Vu les négociations menées par les Services provinciaux avec le propriétaire de l'Ilot Bavière, site choisi pour l'implantation du nouveau pôle de développement culturel ;

Vu le texte du compromis de vente auquel ces négociations ont permis d'aboutir ;

Attendu que les principaux éléments de cet accord peuvent être résumés comme suit :

- Description du bien vendu via annexion d'un plan au compromis
- Vente du bien pour quitte et libre de toute charge hypothécaire ou privilégiée
- Absence de garantie contre les vices cachés ainsi qu'en ce qui concerne la nature et la qualité du sol
- Prise en charge exclusive par l'acquéreur de toutes les conséquences liées à une potentielle pollution du sol
- Prix: 3.200.000,00 euros payables à la signature de l'acte authentique

- Signature de l'acte authentique au plus tard 3 mois après la réalisation des conditions suspensives dont question ci-après
- Subordination de la vente à la réalisation de 2 conditions suspensives, à savoir :
 - réalisation de l'acte de division du bien
 - obtention d'une subvention via le FEDER d'un montant minimum de 15 millions d'euros avec la possibilité pour chaque partie de mettre à néant la convention dans l'hypothèse suivante : *" A défaut de réalisation des conditions suspensives stipulées ci-avant dans le délai imparti, ce délai sera tacitement reconduit de mois en mois, sauf décision contraire de l'une des deux parties, notifié par courrier recommandé adressé à l'autre partie un mois avant l'échéance, ensuite de quoi la convention sera considérée comme nulle et non avenue dans le mois suivant réception par l'autre partie dudit recommandé. Il est toutefois précisé que cette condition suspensive est stipulée dans l'intérêt exclusif de l'acquéreur qui pourra seul s'en prévaloir."*
- Engagement de la Province à ne pas ériger sur le bien vendu de bâtiment à autre destination principale que celle de pôle culturel et concertation étroite entre les architectes provinciaux et ceux du vendeur dans le respect de l'esprit des impératifs architecturaux, urbanistiques et administratifs de l'ensemble du projet du vendeur
- Engagement de la Province à réaliser à ses frais et sur le bien acquis, des aménagements d'abord publics dont la valeur correspondra à son pourcentage bâti sur l'îlot Bavière, comme prévu au sein de la fiche FEDER dûment introduite dans le cadre de l'appel à projet 2014-2020 du dit Fonds.

Attendu le crédit inscrit au Budget extraordinaire 2015 d'un montant de 3.250.000,00 euros ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'acquérir le lot B faisant partie de l'îlot Bavière, à Liège, mieux décrit au plan annexé à la présente résolution et appartenant au consortium composé des Sociétés Anonymes "Foncière de Bavière", "Foncière de Bavière A" et "Foncière de Bavière C" au prix de 3.200.000,00 euros conformément aux conditions reprises au projet de compromis de vente annexé aux présentes.

Article 2. – de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

Article 3. – de dispenser le Conservateur d'hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

Article 4. – de reconnaître à cette opération le caractère d'utilité publique.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE OURTHE-AMBLÈVE », EN ABRÉGÉ « AIS OA » ASBL – EXERCICE 2013/PRÉVISIONS 2014 (DOCUMENT 14-15/128).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 11 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2013 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 27 juin 2007 à l'asbl « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant du Chef de secteur concerné et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève », en abrégé « AIS OA asbl », ont effectivement été réalisées par l'asbl avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE

Article 1^{er}. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » a été effectuée pour l'exercice 2013 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant du Chef de secteur, par application du contrat de gestion conclu entre l'association ici concernée et la Province de LIEGE le 27 juin 2007.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté par le Collège provincial sous réserve de la production, par l'association « Agence immobilière Sociale Ourthe-Ambève », en abrégé, « AIS OA, asbl », avant le 30 juin 2015, des documents suivants :

- L'état du patrimoine et l'inventaire des droits et engagements de l'asbl dont la production est visée en page 6 de l'Annexe 1 au contrat de gestion ;
- La liste des administrateurs actualisée et publiée aux annexes du Moniteur belge ;
- La copie certifiée conforme des actes par lesquels l'asbl a approuvé les comptes de l'exercice 2013.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27 juin 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
L'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES 2013

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBL AIS OURTHE AMBLEVE
Numéro d'entreprise	0462 270 029
Siège social	Rue de la Heid, 8/A à 4920 Aywaille
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de la Heid, 8/A à 4920 Aywaille
Date de la création	10/1997
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non
Téléphone : 04/380 90 69	Fax : 04/369 90 68
Adresse e-mail : aisoa@hotmail.com	Site internet : Non
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :	
Non	
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.	
<i>Notification des nouveaux administrateurs au sein de l'Assemblée générale, du conseil d'Administration et du Comité exécutif, suite au scrutin Provincial et communal d'octobre 2012.</i>	
<i>Autres modifications statutaires portant principalement sur l'aménagement des statuts, sur base de la dernière version du Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable.</i>	
<i>Validés par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2013.</i>	

II. En cas d'inspection

- Personnes à rencontrer : **Joël Kerdraon, Directeur de l'ASBL ;
André Beauvois, Président.**
- Personne(s) rencontrée(s) : _____ Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : **André Beauvois**
Adresse : Rue du cimetière, 37 à 4140 Sprimont
Téléphone : 0475/41 60 07
- Délégué à la gestion journalière et à la représentation : **Joël Kerdraon**
Adresse : Avenue Léon Souguenet, 1 à 4130 Esneux
Téléphone : 04/380.02.41

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
REPRISE DANS LE PV DE L'AGE DU 16 OCTOBRE 2013

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	5,65
Dont APE	3,25
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition (Art. 60 de Cpas)	
Autres (Maribel)	1
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	Non
- adhérents :	Non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	Sans objet
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	1 : bureaux de l'ASBL
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Néant
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurance : 135,00 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Loyers pour bureaux : 3.549,78 € Charges locatives bureau : 2.491,20 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

NEANT

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	13.888,89 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Contrat de gestion du 27 juin 2007	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir rapport d'activités 2013 ci annexé	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir rapport d'activités 2013 ci annexé	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir copies des pièces comptables ci-jointes	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir copies du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2014 et de l'attestation de l'expert-comptable	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2014	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	BE87-0013-1414-6094	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région Wallonne	192.759,19 EUR
	Communes	51.708,50 EUR
	Autres (Aides à l'Emploi)	35.525,52 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir rapport d'activités 2013 et budget 2014.

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Dans la continuité de nos activités.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

Néant

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Voir rapport d'activités ci-annexé.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

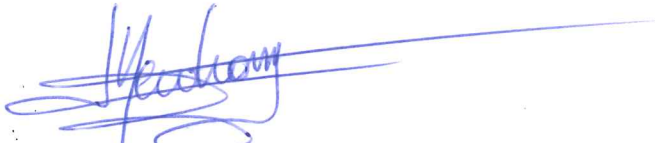
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes : 8 pièces

Signature(s) du délégué à la gestion journalière et à la représentation.

DATE : LE 14 JUILLET 2014,

EN UN EXEMPLAIRE.



JOËL KERDRAON
DIRECTEUR AIS O-A

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que l'association « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » a exercé, au cours de l'année 2013, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 27 juin 2007.

L'association s'astreint à remplir les objectifs fixés dans le contrat de gestion, d'autant plus qu'ils rencontrent les obligations imposées par le Code Wallon du Logement en vue de l'octroi et du maintien de leur agrément.

Les spécificités des agences immobilières sociales s'inscrivent dans un processus de gestion des situations de terrain et des pratiques locales, où le fil conducteur est l'accompagnement social. On trouvera donc une procédure basée sur différents types de gestions, à savoir : les candidatures et attributions, les loyers, les interventions techniques, les fins de baux, les rapports contractuels avec les propriétaires, les entretiens et charges.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que d'un point de vue :

- **quantitatif** : l'AIS gère 17 habitations supplémentaires par rapport à 2012. Pour rappel, l'AIS est obligée d'augmenter annuellement le nombre de logements en gestion afin d'obtenir le maximum de subsides. Actuellement, onze logements ne sont pas occupés car ils sont en travaux. Le taux d'occupation du parc immobilier atteint 93%. En 2013, 23 nouveaux candidats ont été logés durant l'année. 212 candidats ont réactivé leur dossier au début de l'année 2013.

- **qualitatif** : l'AIS veille à ce que son personnel bénéficie d'une formation continue et pour ce faire, les inscrit à des formations thématiques. Le programme de l'association, et plus particulièrement des assistants sociaux, porte sur :

- le développement de l'accompagnement de proximité pour faire retrouver aux locataires la réalité qui consiste à remplir les obligations contractuelles ;
- la collaboration avec les services sociaux : CPAS – SLSP – Echevinat du logement – Fonds du logement – asbl actives localement ;
- le travail éducatif face à des manques d'attitude préventive – des attitudes de désinvestissement – arriérés financiers ;
- la souplesse - pas de pénalité dans le cas où un candidat refuse un logement ;
- le but : viser l'appropriation des logements par les personnes en les aidant à soutenir leurs droits et obligations.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général


René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 18 / 08 / 2014 .

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 12 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial-Chef de groupe et ensuite, M. Marc HODY, Conseiller provincial-Chef de groupe, interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO ;
- S'abstient : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, l'article 66 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les Titres I et III du Livre II de la deuxième Partie ;

Vu le décret du Parlement wallon du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, l'article 90 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que le budget provincial initial de l'exercice 2015, adopté par le Conseil provincial en sa réunion du 23 octobre 2014, a été approuvé par arrêté de Ministre de Tutelle du Service public de Wallonie en date du 21 novembre et notifié en date du 24 novembre ;

Considérant que le courrier ministériel du 24 octobre notifiant que la prévision de la part du Fonds des Provinces revenant à notre Province à inscrire au budget 2015 s'élève à 34.960.411,20 €, et que le montant à consacrer au budget 2015 au financement des dépenses nouvelles nécessitées par le financement du fonctionnement des zones de secours s'élève au minimum à 3.496.041,12 €, est postérieur à la date d'adoption du budget ;

Considérant que pour l'année 2015, le crédit budgétaire dédié au financement d'actions en matière de supracommunalité sera affecté, à concurrence d'un montant équivalent à 10% de la dotation du fonds des provinces, et en conformité avec les conditions et modalités fixées dans le règlement tel qu'arrêté par la résolution du Conseil provincial en date du 27 novembre 2014, à un soutien aux communes pour la prise en charge des dépenses nécessitées par le financement du fonctionnement des zones de secours ;

Considérant que le règlement précité dispose en son article 6, relatif aux modalités d'exécution et de liquidation, que la première tranche du montant du subside sera notifiée et versée à la commune bénéficiaire sur le compte bancaire ouvert à son nom pour le 28 février 2015 ;

Considérant que le budget 2015 prévoit déjà des crédits de dépenses pour 20 % du Fonds des provinces aux fins de supracommunalité, soit 7.000.000,00 € sous les articles 104/262433 du service extraordinaire (6.460.000,00 €) sous l'intitulé « Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours » et 104/640130 du service ordinaire (540.000,00 €) ;

Considérant que l'exécution du règlement précité et notamment des modalités de liquidation de l'aide selon le calendrier y fixé, nécessite néanmoins une modification budgétaire afin d'inscrire le montant représentant au moins 10 % du Fonds des provinces, désormais connu avec exactitude, sur un article de dépenses de transfert spécifiquement identifié à cet effet et à créer au service ordinaire en raison de la nature de la dépense qui n'était pas connue au moment de l'établissement du budget ;

Attendu qu'il s'indique en conséquence d'apporter les adaptations budgétaires nécessaires pour permettre l'exécution de la résolution du Conseil du 27 novembre 2014 précitée ;

Considérant que ledit projet de modifications budgétaires a été adressé, pour demande d'avis, au Directeur financier provincial en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier provincial rendu le 5 décembre 2014 ;

Considérant que lesdites modifications budgétaires ont été définitivement établies par le Collège provincial en séance du 11 décembre 2014 ;

Vu la demande d'avis adressée à la Cour des comptes en date du 11 décembre 2014 ;

Vu l'avis de la Cour des comptes rendu le 19 décembre 2014 ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L2231-9, §1^{er} du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, à l'insertion des présentes modifications budgétaires au Bulletin provincial et à leur dépôt aux archives de l'administration de la Région wallonne, dans le mois qui suit leur approbation par l'autorité de tutelle ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L2231-9, §2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présentes modifications budgétaires aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Sur proposition du Collège provincial et après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2015 :

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Prélèvements et provisions</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/780100	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	3.750.000,00	2.200.000,00	5.950.000,00
	Total Prélèvements et provisions	3.750.000,00	2.200.000,00	5.950.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Fonds</u>			
	<i>Fonds</i>			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	37.177.959,00	2.217.548,00-	34.960.411,00
	Total R.O transferts	37.177.959,00	2.217.548,00-	34.960.411,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<p><u>DEPENSES</u></p> <p><u>Prélèvements et provisions</u></p> <p><u>Prélèvements</u></p> <p><i>Prélèvements</i></p>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	13.337.850,00	3.496.042,00-	9.841.808,00
	Total Prélèvements et provisions	13.337.850,00	3.496.042,00-	9.841.808,00
	<p><u>D.O transferts</u></p> <p><u>Sécurité et ordre public</u></p> <p><i>Administration générale</i></p>			
351/640132	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	0,00	3.496.042,00	3.496.042,00
	Total D.O transferts	0,00	3.496.042,00	3.496.042,00

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	16.667.210,00	385.772.777,00	9.812.866,00	412.252.853,00	1.306.649,69	4.019.961,00	417.579.463,69
1ere série de modifications budgétaires	0,00	2.217.548,00-	0,00	2.217.548,00-	0,00	2.200.000,00	17.548,00-
TOTAUX	16.667.210,00	383.555.229,00	9.812.866,00	410.035.305,00	1.306.649,69	6.219.961,00	417.561.915,69

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	305.115.059,00	47.173.015,00	17.774.856,00	23.752.380,00	393.815.310,00	9.488.514,00	14.039.115,00	417.342.939,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	3.496.042,00	0,00	3.496.042,00	0,00	3.496.042,00-	0,00
TOTAUX	305.115.059,00	47.173.015,00	21.270.898,00	23.752.380,00	397.311.352,00	9.488.514,00	10.543.073,00	417.342.939,00

BONI du Budget ORDINAIRE : 218.976,69

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	416.272.814,00	17.548,00-	416.255.266,00
II. Recettes des exercices antérieurs	1.306.649,69	0,00	1.306.649,69
Recettes totales	417.579.463,69	17.548,00-	417.561.915,69

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	407.854.425,00	0,00	407.854.425,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	9.488.514,00	0,00	9.488.514,00
Dépenses totales	417.342.939,00	0,00	417.342.939,00

Article 2.- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2015, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 417.561.915,69

DEPENSES: 417.342.939,00

BONI: 218.976,69

Article 3.- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2015

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Prélèvement sur BO - recettes			
	Prélèvements			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	13.337.850,00	3.496.042,00-	9.841.808,00
	Total Prélèvement sur BO - recettes	13.337.850,00	3.496.042,00-	9.841.808,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<p><u>DEPENSES</u></p> <p><u>D.E transferts</u></p> <p><u>Administration générale</u></p> <p><i>Administration générale</i></p>			
104/262433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	6.460.000,00	3.496.042,00-	2.963.958,00
	Total D.E transferts	6.460.000,00	3.496.042,00-	2.963.958,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	8.562.297,00	84.179,00	16.454.293,00	25.100.769,00	34.865.384,57	13.337.850,00	73.304.003,57
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.496.042,00-	3.496.042,00-
TOTAUX	8.562.297,00	84.179,00	16.454.293,00	25.100.769,00	34.865.384,57	9.841.808,00	69.807.961,57

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	7.856.342,00	29.286.137,00	1.181.961,00	38.324.440,00	34.775.848,48	0,00	73.100.288,48
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	3.496.042,00-	0,00	0,00	3.496.042,00-	0,00	0,00	3.496.042,00-
TOTAUX	4.360.300,00	29.286.137,00	1.181.961,00	34.828.398,00	34.775.848,48	0,00	69.604.246,48

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE : 203.715,09

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	38.438.619,00	3.496.042,00-	34.942.577,00
II. Recettes des exercices antérieurs	34.865.384,57	0,00	34.865.384,57
Recettes totales	73.304.003,57	3.496.042,00-	69.807.961,57

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	38.324.440,00	3.496.042,00-	34.828.398,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	34.775.848,48	0,00	34.775.848,48
Dépenses totales	73.100.288,48	3.496.042,00-	69.604.246,48

Article 4- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2015, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 69.807.961,57
DEPENSES: 69.604.246,48
BONI: 203.715,09

Résultat du vote
 - nombre de votants : 53
 - Votent pour : 51 (PS-MR-CDH-
 - Votent contre : 0 (Ecolo)
 - S'abstiennent : 2 (PTB+)

Article 5- La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.
 Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Mariane LONHAY

ADOPTÉ
 en séance publique de ce jour
 Liège, le 15 -01- 2015
 La Directrice générale provinciale, Le Président,

Le Président,

Claude KLENKENBERG

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PROMOTION ET DE GESTION EN AGRICULTURE », EN ABRÉGÉ « CPL-PROMOGEST » ASBL – EXERCICE 2013/PRÉVISIONS 2014 (DOCUMENT 14-15/130).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 12 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2013 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 4 octobre 2010 à l'asbl « Centre provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant du Chef de secteur concerné et de Son Collège, chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-Promogest, asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE

Article 1^{er}. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » a été effectuée pour l'exercice 2013 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant du Chef de secteur, par application du contrat de gestion conclu entre l'association ici concernée et la Province de LIEGE le 4 octobre 2010.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté par le Collège provincial sous réserve de la production, par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST, asbl », avant le 30 juin 2015, des documents suivants :

- L'état du patrimoine ainsi que des droits et engagements visés en page 6 de l'annexe 1 au contrat de gestion ;
- La copie certifiée conforme des actes par lesquels l'asbl a approuvé les comptes 2013.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

III. Responsables :

- Président : Moulin Gochel SA représenté par **Bernard GOCHEL**
Adresse : Rue du Gorla, 26 – 4210 OTEPPE
Téléphone : 085/71 11 09
- Vice-présidente : Province de Liège représenté par **Isabelle ALBERT**
Adresse : Rue des Combattant, 38 – 4360 OREYE
Téléphone : 0473/71 96 84
- Directeur : **Marc VANBERGEN**
Adresse : Aux Houx, 15 – 4480 CLERMONT-sous-HUY
Téléphone : 019/69 66 80
- Secrétaire : Province de Liège représentée par **Eric LOMBA**
Adresse : Grand-Marchin, 42 – 4570 MARCHIN
Téléphone : 0476/40.77.60
- Trésorier : Moulins de Statte SA représentée par **Alex FRANCOIS**
Adresse : Rue Oscar Lelarge, 15 – 4500 STATTE
Téléphone : 085/27 40 40

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

VOIR ANNEXE 1 B

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	12
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	1/2 Directeur
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataires provinciaux	0

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	10 €
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	Sans objet 163
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	Sans objet 163

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<u>Dans les locaux des SAP à Waremme :</u> – 3 bureaux soit - 100 m ² – Hangar 200 m ² <u>Dans les locaux de la SPAA - TINLOT :</u> – 1 bureau soit - 30 m ²
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	401.727,99 € Voir comptes en annexe
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0.00 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
NEANT				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	121 000 € en 2012 136.000 € prévus en 2013	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par le Collège provincial en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe A20	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir annexe	
Rapport relatif à la situation administrative	Déjà transmise à la Direction Générale Transversale et copie jointe (annexe A23)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	CPL-PROMOGEST - Compte : 068-2262590-92 CPL-PROMOGEST - Compte : 363-0794352-59	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0,00 €
	Région	165.818,39 €
	Commune	0,00 €
	Autres : Réquasud	15.689,00 €

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours : Voir budget 2014 en annexe.
- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de développer une activité dans les domaines de la gestion économique et de la formation qui s'articulera suivant les axes suivants :

- L'encadrement technico-économique des agriculteurs au travers d'un service de comptabilité et de gestion.
 - L'assistance dans la constitution des dossiers ISA, PAC, MAE, Région wallonne, ...
 - Le développement d'outils d'aides à la décision
 - La formation à l'utilisation d'outils informatiques.
 - L'expérimentation de nouveaux produits et de nouvelles techniques.
 - La vulgarisation des résultats auprès des utilisateurs de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmiture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...).
 - L'encadrement technique individualisé ou collectif d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.
 - La promotion de l'image de marque et de la qualité de l'agriculture et de ses produits
 - La mise en œuvre de technologies de laboratoire et de prélèvement des sols.
 - Le développement d'outils en matière de traçabilité.
 - La promotion des circuits courts
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
A transmettre
 - Nature de la demande: Octroi de la subvention 2014
 - Date d'introduction : en cours
 - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
2. Indicateurs quantitatifs
3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
 - a) Rapport d'activités
 - b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) :
Pour le Centre Provincial Liégeois de
Promotion et de Gestion en Agriculture
– ASBL

Le Directeur,
Ir Marc VANBERGEN



FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME LE *Mr Jeulle 2014*

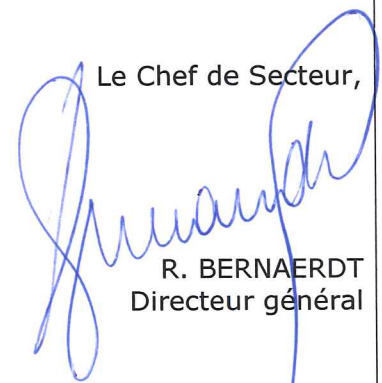
Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

L'A.S.B.L. remplit parfaitement son contrat de gestion.

Il faut cependant noter l'apport important tant en personnel qu'en matériel et budget, de cette association au profit du laboratoire provincial.

Cet apport nécessite de maintenir voire d'augmenter le budget alloué sous peine de difficultés financières annoncées par des pertes au compte de résultat.

Le Chef de Secteur,



R. BERNAERDT
Directeur général

Date : Waremmes, le 14 juillet 2014

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

DÉSIGNATION AU 1^{ER} JANVIER 2015 D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES AU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'ESPACE BELVAUX (DOCUMENT 14-15/131).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 12 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 18 novembre 2010, désignant Madame Martine GOBIN en qualité de receveur spécial des recettes au centre d'hébergement ;

Vu la désignation en date du 18 septembre 2014 de Madame ARENA Rosa au Service provincial de la jeunesse – Espace Belvaux ;

Considérant la formation de comptable de la précitée et sur base de la proposition du service provincial de la jeunesse, les services du directeur financier provincial demandent la désignation, de Madame Rosa ARENA, en qualité de receveur spécial des recettes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – A dater du 1^{er} janvier 2015, Madame Rosa ARENA, est instituée en qualité de receveur spécial des recettes au centre d'hébergement.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction du service provincial de la jeunesse, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

**DÉMISSION DE MONSIEUR GEORGES PIRE DE SES FONCTIONS DE DÉPUTÉ PROVINCIAL
(DOCUMENT 14-15/126).**

M. le Président informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article L2212-42 §4 du CDLD, la démission des fonctions de Député provincial est notifiée par écrit au Conseil, lequel l'accepte dans une décision motivée lors de la première séance suivant cette notification et la démission prend effet à la date où le Conseil l'accepte.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la résolution portant acceptation de la démission de M. Georges PIRE, Député provincial.

Personne ne souhaitant intervenir, les conclusions du rapport sont mises aux voix et sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le courrier du 23 décembre 2014 par lequel Monsieur Georges PIRE présente la démission de ses fonctions de Député provincial à la date du 15 janvier 2015 ;

Attendu qu'en application de l'article L2212-42 §4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il y a lieu de porter acceptation de la démission dans une décision motivée, la démission prenant effet à la date où le conseil l'accepte ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – La démission de Monsieur le Député provincial Georges PIRE est acceptée à la date de ce jour.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ ADOPTÉ LE 26 OCTOBRE 2012 EN VUE DE POURVOIR AU REMPLACEMENT DE MONSIEUR GEORGES PIRE, DÉPUTÉ PROVINCIAL (DOCUMENT 14-15/127).

M. le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur l'Avenant au Pacte de majorité afin de pourvoir en cours de législature et, en application de l'article L2212-39 §5 du CDLD, au remplacement définitif de M. Georges PIRE, membre du Collège démissionnaire

La discussion générale est ouverte.

- M. Dominique DRION, Conseiller provincial-Chef de groupe intervient à la tribune ;
- M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial-Chef de groupe intervient à la tribune ;
- M. Marc HODY, Conseiller provincial-Chef de groupe intervient à la tribune ;
- M. Fabian CULOT, Conseiller provincial-Chef de groupe intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président demande à Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, de procéder au vote par appel nominal, sur l'avenant au Pacte de majorité.

Votent pour : Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Alfred BREUWER (MR), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), M. Fabian CULOT (MR), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Eric LOMBA (PS), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane SOHET (PS), M. André STEIN (MR), M. Jean-Marie VALKENERS (PS), M. Marc YERNA (PS), M. Bernard ZACHARIAS (MR).

Votent contre : M. Marcel BERGEN (PTB+), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Dominique DRION (CDH), M. Pierre ERLER (CDH), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), M. Luc LEJEUNE (CDH), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), Mme Marie MONVILLE (CDH), M. Hans NIESSEN (ECOLO), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Rafik RAASSA (PTB+), M. José SPITS (CDH).

Absents au vote (excusés) : M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS).

En conséquence, l'avenant au Pacte de majorité est adopté par 35 voix pour et 18 voix contre. La résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Pacte de majorité présenté le 26 octobre 2012 par les groupes PS et MR du Conseil provincial à la suite des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la décision du Conseil provincial en date du 26 octobre 2012 portant acceptation dudit pacte et installation du Collège provincial dans la composition suivante :

- M. André GILLES, Député provincial – Président (PS) ;
- M. Georges PIRE, Député provincial (MR) ;

- M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (PS) ;
- Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale (MR) ;
- M. Robert MEUREAU, Député provincial (PS) ;

Vu le courrier du 23 décembre 2014 par lequel M. Georges PIRE présente la démission de ses fonctions de Député provincial à la date du 15 janvier 2015 ;

Vu l'acceptation de la démission de M. Georges PIRE de ses fonctions de Député provincial par résolution de ce jour, la démission prenant effet à la date où le Conseil l'accepte ;

Attendu qu'en application de l'article L2212-39 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il y a lieu de pourvoir à son remplacement sur présentation d'un avenant au pacte de majorité susvisé ;

Vu le projet d'avenant au pacte de majorité annexé à la présente résolution ;

Attendu que M. André DENIS ne rencontre aucun des cas d'incompatibilités liées à la fonction de Député provincial et prévues par les lois et décrets ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – L'avenant au pacte de majorité ci-annexé proposant d'une part, la désignation, à la date du 15 janvier 2015, de M. André DENIS en remplacement de M. Georges PIRE dans les fonctions de Député provincial et, d'autre part, la modification de l'ordre de préséance des membres du Collège provincial est adopté.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ

Vu le Pacte de majorité présenté le 26 octobre 2012 par les groupes PS et MR du Conseil provincial à la suite des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la décision du Conseil provincial en date du 26 octobre 2012 portant acceptation dudit pacte et installation du Collège provincial dans la composition suivante :






- M. André GILLES, Député provincial – Président (PS) ;
- M. Georges PIRE, Député provincial (MR) ;
- M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (PS) ;
- M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale (MR) ;
- M. Robert MEUREAU, Député provincial (PS) ;

Vu le courrier du 23 décembre 2014 par lequel M. Georges PIRE présente la démission de ses fonctions de Député provincial à la date du 15 janvier 2015 ;

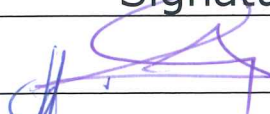
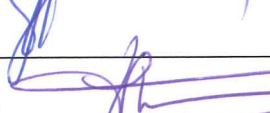
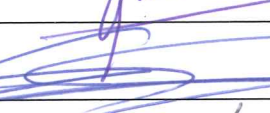
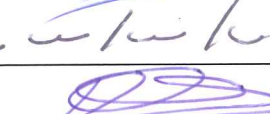
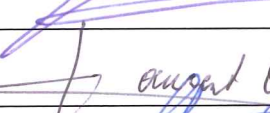

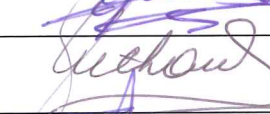
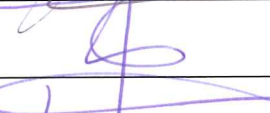
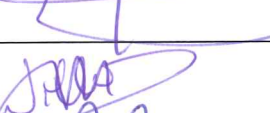
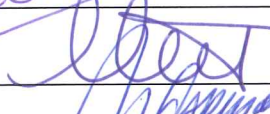
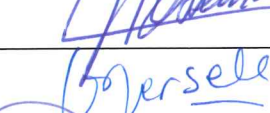
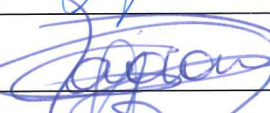

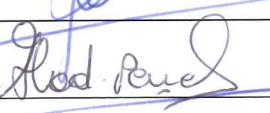



Attendu qu'en application de l'article L2212-39 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il y a lieu de pourvoir à son remplacement sur présentation d'un avenant au pacte de majorité susvisé ;

Les signataires du présent avenant, appartenant aux groupes PS et MR du Conseil provincial, présentent dès lors,

Monsieur André DENIS en qualité de Député provincial du groupe MR, pour prendre rang au sein du Collège provincial dont l'ordre de préséance est établi comme suit :

	NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ	SIGNATURE
1	M. André GILLES, Député provincial – Président (PS) ;	
2	M ^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale (MR) ;	
3	M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (PS) ;	
4	M. Robert MEUREAU, Député provincial (PS) ;	
5	M. André DENIS, Député provincial (MR).	

SIGNATURE DES MEMBRES DES GROUPES POLITIQUES DONT AU MOINS UN MEMBRE EST PROPOSÉ POUR PARTICIPER AU COLLÈGE PROVINCIAL

Groupe politique : PARTI SOCIALISTE - PS		
	Nom et prénom	Signature
1	GILLES André	
2	ROTTARD P.E	
3	MEUREAU, Robert	
4	GEORGES Gérard	
5	St. Lucey Charles	
6	FERNANDEZ Riguel	
7	Laurent Denise	
8	CAMPSTEIN Lemi	
9	Marc YERNA	
10	MICHAUX Josette	
11	MESTREZ Julieen	
12	SOHET Vinciane	
13	BRODURE William Haniel	
14	ALBERT Nabelle	
15	OSSEMANN ALFRED	
16	DERSELUE Valérie	
17	JADOT Valérie	
18	MATHY Jean	
19	LOMBA ERIC	
20	ABAD-PERICK Myriam	
21	VALKENERS Jean Marie	

SIGNATURE DES MEMBRES DES GROUPES POLITIQUES DONT AU MOINS UN MEMBRE EST PROPOSÉ POUR PARTICIPER AU COLLÈGE PROVINCIAL

Groupe politique : MOUVEMENT RÉFORMATEUR - MR		
	Nom et prénom	Signature
1	FIRQUET Katty	
2	DENIS Anthe	
3	PIRE Georges	
4	CULOT Fabian	
5	MAUS JENNIFER	
6	JADOT Jean-Claude	
7	MOTTARDI Daisy-Nicole	
8	NOUËL Alexandra	
9	GILBERT Christian	
10	FLABOTHIER Anne-Catherine	
11	FRESOV Isabelle	
12	NIX Jean-Luc	
13	NANDRIN Sabine	
14	STÉIN André	
15	ZACHAR Bernard	
16	MREUREN Jean-Claude	
17	BREWER Alfred	

Accusé de réception

**Je soussignée LONHAY Marianne, Directrice générale provinciale,
atteste par la présente avoir reçu le présent avenant au pacte de
majorité ce15 janvier..... à15..... h.**

Signature



Monsieur André DENIS est ainsi désigné, en qualité de Député provincial du groupe MR au sein du Collège provincial dont l'ordre de préséance s'établit comme suit :

- 1) Monsieur André GILLES, Député provincial – Président ;
- 2) Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente ;
- 3) Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial;
- 4) Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial ;
- 5) Monsieur André DENIS, Député provincial.

L'Assemblée prend acte que les mandats de M. André DENIS, de Vice-président et de Président de la deuxième Commission, sont remis à disposition du Conseil et de son groupe.

Plus rien ne s'opposant dès lors à sa prestation de serment, M. DENIS prête serment en qualité de Député et reçoit, des mains de M. le Président, l'écharpe symbolisant ses nouvelles fonctions.

M. le Président invite les membres du Collège à prendre leurs places respectives suivant le nouvel ordre de préséance.

ADAPTATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL PROVINCIAL (DOCUMENT 14-15/134).

M. André DENIS ayant remis son mandat de Premier Vice-président à disposition du Conseil et de son groupe politique, M. le Président rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil et que cette élection doit avoir lieu à scrutin secret, à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Monsieur DENIS. Si tel est le cas, le nombre de candidat ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 14 alinéa 6 de notre Règlement d'ordre intérieur.

Sur proposition de M. Fabian CULOT, Conseiller provincial - Chef de groupe, l'Assemblée procède à la désignation de Monsieur Georges PIRE par acclamation.

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Liste des membres

Parti socialiste (PS-SP).....	: 21
Mouvement réformateur (MR-PFF).....	: 17
Centre Démocratique humaniste (CDH-CSP).....	: 8
ECOLO.....	: 8
PTB+.....	: 2

Bureau du Conseil provincial

Président : M. Claude KLENKENBERG

Vice-Présidents : M. Georges PIRE, 1^{er} Vice-Président
M^{me} Josette MICHAUX, 2^{ème} Vice-Présidente

Secrétaires : M^{me} Myriam ABAD-PERICK, 1^{ère} Secrétaire
M^{me} Isabelle FRESON, 2^{ème} Secrétaire

Chefs de groupe : M. Gérard GEORGES (PS), M. Fabian CULOT (MR),
M. Dominique DRION (CDH-CSP), M. Marc HODY (ECOLO), M. Rafik
RASSAA (PTB+)

Suppléants : M^{me} Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR),
M. José SPITS (CDH-CSP), M^{me} Silvana CAROTA (ECOLO), M. Marcel
BERGEN (PTB+)

NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU COLLÈGE PROVINCIAL. (DOCUMENT 14-15/135)

M. le Président rappelle qu'en application de l'art. L2212-46 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial répartit entre ses membres les matières qui sont de sa compétence et communique cette répartition au Conseil.

L'Assemblée interrompt ses travaux afin de permettre au Collège de se réunir en séance extraordinaire et de procéder à la répartition des attributions entre ses membres.

M. le Président déclare la réouverture de la séance et annonce la nouvelle répartition des compétences entre les membres du Collège, à savoir :

1) Monsieur le Député provincial – Président André GILLES

Compétences : ENSEIGNEMENT ET FORMATION
SUPRACOMMUNALITÉ
GRANDS ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Enseignement et Formation

- Etablissements d'enseignement secondaire
- Etablissement d'enseignement supérieur : Haute Ecole de la Province de Liège
- Etablissements d'enseignement de promotion sociale

Formation

- Institut provincial de Formation des Agents de Sécurité et d'Urgence
- Ecole de Police
- Ecole du Feu et des Cadets de Pompier
- Ecole d'Aide Médicale Urgente
- Ecole provinciale d'Administration
- PMS et PSE

Supracommunalité

- Supracommunalité – soutien aux communes
- Liège Europe Métropole ASBL + Conférences d'Arrondissements ASBL
- Schéma de Développement territorial

Grands événements et communication

Grands événements

- Organisation et collaboration à l'organisation de grands événements en Province de Liège.

Protocole

- Relations protocolaires du Collège provincial avec les autorités belges et étrangères.
- Organisation des manifestations protocolaires du Conseil et du Collège provincial.
- Présidence du Comité des Fêtes de Wallonie en Province de Liège.

Communication et information

- Service provincial de la Communication et antennes d'information
- Communication interne et externe

Partenariats

- Conclusion, exécution et évaluation des partenariats avec la Région Wallonne.

Personnel Enseignant (subventionné et assimilé)

- Désignations et nominations
- Application des statuts, etc....

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié à l'enseignement, la formation, etc....

Tutelle

2) Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente Katty FIRQUET

Compétences : SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES
 RELATIONS EXTÉRIEURES
 INTERCOMMUNALES

Santé et Qualité de la vie

- Consultations et dépistage mobile
- Médecine du sport, médecine du voyage
- Centre d'aide aux fumeurs
- Observatoire de la santé
- Médecine de contrôle
- Promotion de la santé
- Service interne pour la prévention et la protection du travail

Affaires sociales

- Service provincial d'Aide et d'Actions sociales
- ASBL « Service social des Agents provinciaux » - SSAPL
- Prêts aux jeunes ménages
- Prêts d'études
- Interventions en faveur des personnes âgées et handicapées, à revenus modestes
- Famille et enfance
- Pensions
- ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège »
- ASBL « Aide et Solidarité »
- Centres régionaux d'intégration

Etablissements hospitaliers

- Centre « Princesse Astrid » dans le cadre du Comité d'accompagnement avec le CHPLT
- Centre hospitalier spécialisé « l'Accueil » dans le cadre du comité d'accompagnement avec ISOSL

Enseignement spécialisé

- Institut provincial d'enseignement spécial de Micheroux et l'Institut médico-pédagogique

ASBL Centre de réadaptation au travail

Relations extérieures

- Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège

Intercommunales

- Relations de la Province de Liège avec les Intercommunales

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL, intercommunales et autres organismes relevant des secteurs des relations extérieures, sociaux, de la santé et de la qualité de la vie.

Tutelle

3) Monsieur le Député provincial Paul-Emile MOTTARD

Compétences : CULTURE
 TOURISME
 FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Culture

- Culture, jeunesse et éducation permanente
- Musées (Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay) et expositions
- Lecture publique, bibliothèques et médiathèques
- Office provincial des métiers d'art ASBL
- Relations avec les ASBL et autres organismes relevant du secteur culturel (Centres culturels, Conservatoire de musique, Centre de jeunes, ORW, OPL, Théâtre de Liège,...)

Tourisme

- Domaine provincial de Wégimont
- Relations de la Province avec les ASBL paraprovinciales et autres organismes relevant du secteur touristique (offices du tourisme, SI, MT, OPT, CGT,...)
- ASBL « Fédération du tourisme de la Province de Liège », y compris la présidence de ladite association

Euregio et Interreg

- Conseil eurégional et Fondation Eurégio-Meuse-Rhin
- Projets et subsides EUREGIO - INTERREG - FEDER

Logement

- Logement social
- Relations avec la Société Régionale Wallonne du Logement et les Sociétés de logement de service public

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes des secteurs de la culture, du logement et du tourisme.

Tutelle

4) Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU

Compétences : BUDGET, FINANCES ET OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION
 SPORTS
 RURALITÉ

Budget et finances

- Budgets et comptes
- Finances provinciales (fiscalité, emprunts, etc.)
- Marchés de fournitures et de services

Optimisation et simplification administrative

- Administration centrale provinciale
- Organisation et optimisation des services provinciaux
- Simplification des processus administratifs internes et facilitation de l'accès aux services administratifs
- Informatisation
- Informatisation des services provinciaux - Intranet - Internet
- Marchés liés à l'informatisation

Régie autonome d'édition

- Sports
- Service provincial des sports et Maison des Sports
- Académie provinciale des sports

Ruralité

- Ecole provinciale postscolaire d'agriculture
- Promotion et formation aux circuits courts
- Intégration de la spécificité agricole au monde rural
- Relation avec la Fondation rurale de Wallonie

Personnel non-enseignant

- Cadres
- Statut administratif et pécuniaire
- Examens de recrutement
- Nominations, promotions, congés, mobilité, etc...

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié aux secteurs des finances, de l'administration générale, des sports et de la ruralité.

Tutelle

5) Monsieur le Député provincial André DENIS

Compétences : TRAVAUX
 ENVIRONNEMENT
 AGRICULTURE

Travaux

- Services techniques provinciaux
- Service provincial des bâtiments et sa Régie
- Patrimoine, infrastructures
- Marchés de travaux, de promotion et concessions
- Régie provinciale
- Monuments classés : subsides

Environnement

- Service de l'environnement
- Information sur l'environnement
- Laboratoires de microbiologie environnementale
- Agenda 21
- Service d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI)

Agriculture

- Services agricoles
- Station provinciale d'analyses agricoles
- Conseils en technique et gestion agricoles
- Formation et conseils pour les filières professionnelles animales et végétales

Contrats de gestion et rapports administratifs relatifs aux ASBL et autres organismes ayant un objet lié à l'environnement, le patrimoine, les travaux et l'agriculture.

Tutelle

NOUVELLE RÉPARTITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL PROVINCIAL (DOCUMENT 14-15/136).

En vertu de l'article 25 §2 du ROI du Conseil provincial précisant qu' « il y a une commission ordinaire par membre du collège provincial qui connaît des matières relevant des attributions du membre du collège concerné », et en conséquence de la nouvelle composition du Collège provincial et de la nouvelle ventilation des attributions de ce dernier, M. le Président invite l'Assemblée à prendre connaissance des numéros et libellés des Commissions revus comme suit :

Commissions	PS	MR	CDH	ECOLO	PTB+	TOTAL
1^{ère} Commission						
Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Evénements et Communication	8	6	3	3	0	20
2^{ème} Commission						
Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales	7	7	2	3	1	20
3^{ème} Commission						
Culture – Tourisme – Fonds structurels européens	8	6	3	2	1	20
4^{ème} Commission						
Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité	8	6	3	3	0	20
5^{ème} Commission						
Travaux – Environnement – Agriculture	7	6	3	3	1	20
TOTAL	38	31	14	14	3	100

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE MONSIEUR GEORGES PIRE ET MADAME MARIE-NOËLLE MOTTARD (DOCUMENT 14-15/132).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. N'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau propose au Conseil de l'adopter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Marie VALKENERS, Conseiller provincial, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N° 1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts des Associations sans but lucratif (A.S.B.L.) « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme », « Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) », « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) », « Association des Provinces wallonnes (APW) » et « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » auxquelles la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- du 20 décembre 2012 et son annexe au document 12-13/080,
- n°2 du 12 juin 2013 et son annexe au document 12-13/156,
- n°2 du 4 juillet 2013 et son annexe au document 12-13/174,
- n°2 du 24 octobre 2013 et son annexe au document 13-14/034,
- n°1 du 28 novembre 2013 et son annexe au document 13-14/072,

portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle des A.S.B.L. « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme », « Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) », « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) », « Association des Provinces wallonnes (APW) » et « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » ;

Vu la démission en date du 6 janvier 2015 de Monsieur Georges PIRE de son mandat au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Association des Provinces wallonnes (APW) » ainsi que de ses mandats au sein des A.S.B.L. « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme », « Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) », « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) » où il représentait la Province de Liège ;

Vu la démission en date du 7 janvier 2015 de Madame Marie-Noëlle MOTTARD de son mandat au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » où elle représentait la Province de Liège ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter de nouveaux candidats pour achever les mandats dérivés dont Monsieur Georges PIRE était titulaire au sein des A.S.B.L. « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) », « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme », « Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) », « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) » et « Association des Provinces wallonnes (APW) » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dérivé dont Madame Marie-Noëlle MOTTARD était titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.) » ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Monsieur André STEIN, Conseiller provincial, est désigné en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) ».

Article 2. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est proposée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) ».

Article 3. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme ».

Article 4. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est proposée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Centre local de Promotion de la Santé - Secteur de Huy – Waremme ».

Article 5. – Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) ».

Article 6. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) ».

Article 7. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est proposée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF) ».

Article 8. – Monsieur André DENIS, Député provincial, est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Association des Provinces wallonnes (APW) ».

Article 9. – Monsieur André DENIS, Député provincial, est désigné en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.) ».

Article 10. – La représentation provinciale au sein desdites associations sans but lucratif (A.S.B.L.) est modifiée conformément aux tableaux repris en annexe.

Article 11. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 12. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :
- aux intéressés, pour leur servir de titre ;
- aux A.S.B.L. concernées, pour disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Représentation provinciale pour la législature 2012-2018

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS)	YERNA Marc	PS	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Administrateur
	ABAD-PERICK Myriam	PS	CP	Représentant à l'AG
	YERNA Marc	PS	CP	Représentant à l'AG
	STEIN André en remplacement de PIRE Georges	MR	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	BURLET Valérie	CDH		Représentant à l'AG

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Centre local de Promotion de la Santé Secteur de Huy - Waremme	JADOT Valérie	PS	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Administrateur
	ALBERT Isabelle	PS	CP	Représentant à l'AG
	JADOT Valérie	PS	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Représentant à l'AG
	MOTTARD Marie-Noëlle	MR	CP	Représentant à l'AG
	GOFFIN Mélanie	CDH		Représentant à l'AG

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS)	MESTREZ Julien	PS	CP	Administrateur
	KLENKENBERG Claude	PS	CP	Représentant à l'AG
	MESTREZ Julien	PS	CP	Représentant à l'AG
	MATHELOT-COLLETTE Alexandra en remplacement de PIRE Georges	MR	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	ERLER Pierre	CDH	CP	Représentant à l'AG
	GERARD André	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Réseau belge francophone des Villes Santé de l'OMS (RBF)	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Administrateur
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Représentant à l'AG

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Association des Provinces wallonnes (APW)	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Administrateur
	MEUREAU Robert	PS	DP	Administrateur
	DENIS André en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Administrateur
	FIRQUET Katty	MR	DP	Administrateur
	DRION Dominique	CDH	CP	Administrateur
	HODY Marc	ECOLO	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	Représentant à l'AG (membre de droit)
	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Représentant à l'AG (membre de droit)
	MEUREAU Robert	PS	DP	Représentant à l'AG (membre de droit)
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG (membre de droit)
	DENIS André	MR	DP	Représentant à l'AG (membre de droit)
	KLENKENBERG Claude	Président du Conseil (PS)		Représentant à l'AG (membre de droit)
	GEORGES Gérard	PS	CP	Représentant à l'AG
	CULOT Fabian	MR	CP	Représentant à l'AG
	PIRE Georges	MR	CP	Représentant à l'AG
	SPITS José	CDH	CP	Représentant à l'AG
	DRION Dominique	CDH	CP	Représentant à l'AG
HODY Marc	ECOLO	CP	Représentant à l'AG	
LONHAY Marianne	Greffière prov.		Représentant à l'AG (membre de droit)	

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.)	JADOT Valérie	PS	CP	Administrateur
	LOMBA Eric	PS	CP	Administrateur
	SOHET Vinciane	PS	CP	Administrateur
	PIRE Georges	MR	CP	Administrateur
	FIRQUET Katty	MR	DP	Administrateur
	JADOT Jean-Claude	MR	CP	Administrateur
	DEFAYS Alain	CDH	CP	Administrateur
	HODY Marc	ECOLO	CP	Administrateur

	BERGEN Marcel	PTB+	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	Représentant à l'AG
	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Représentant à l'AG
	MEUREAU Robert	PS	DP	Représentant à l'AG
	JADOT Valérie	PS	CP	Représentant à l'AG
	LOMBA Eric	PS	CP	Représentant à l'AG
	PIRE Georges	MR	CP	Représentant à l'AG
	FIRQUET Katty	MR	DP	Représentant à l'AG
	JADOT Jean-Claude	MR	CP	Représentant à l'AG
	DENIS André en remplacement de MOTTARD Marie-Noëlle	MR	DP	Représentant à l'AG
	DEFAYS Alain	CDH	CP	Représentant à l'AG
	PIRMOLIN Vinciane	CDH	CP	Représentant à l'AG
	HODY Marc	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

RÉSOLUTION N° 2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts de la Société anonyme « Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL) » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n°3 du 4 juillet 2013 et son annexe au document 12-13/174,
- n°3 du 26 septembre 2013 et son annexe au document 12-13/194,
portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de la Société anonyme « Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL) » ;

Vu la démission en date du 6 janvier 2015 de Monsieur Georges PIRE de son mandat au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme « Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL) » où il représentait la Province de Liège ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dérivé dont Monsieur Georges PIRE était titulaire au sein de la Société anonyme « Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL) » ;

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Monsieur Fabian CULOT, Conseiller provincial, est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme « Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL) ».

Article 2. – La représentation provinciale au sein de ladite société est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. – La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :
- à l'intéressé, pour lui servir de titre ;
- à la société concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Annexe au document 14-15/132
Résolution n°2

Représentation provinciale pour la législature 2012-2018

Nom de la Société	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Immobilière du Val Saint-Lambert (IMMOVAL)	MATHY Jean	PS	CP	Administrateur
	CULOT Fabian en remplacement de PIRE Georges	MR	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	Représentant à l'AG
	MATHY Jean	PS	CP	Représentant à l'AG
	PIRE Georges	MR	CP	Représentant à l'AG
	CULOT Fabian	MR	CP	Représentant à l'AG
	STREEL Jean	CDH		Représentant à l'AG

RÉSOLUTION N° 3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts de la Fondation « Conseil Eurégional – Fondation Eurégio Meuse-Rhin » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n°7 du 12 juin 2013 et son annexe au document 12-13/156,
- n°5 du 20 octobre 2014 et son annexe au document 14-15/016,
portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de la Fondation « Conseil Eurégional – Fondation Eurégio Meuse-Rhin » ;

Vu la démission en date du 6 janvier 2015 de Monsieur Georges PIRE de ses mandats au sein de la Fondation « Conseil Eurégional – Fondation Eurégio Meuse-Rhin » où il représentait la Province de Liège ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont Monsieur Georges PIRE était titulaire au sein de la Fondation « Conseil Eurégional – Fondation Eurégio Meuse-Rhin » ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée en qualité de représentant et de membre du Présidium de la Fondation « Conseil Eurégional – Fondation Eurégio Meuse-Rhin ».

Article 2. – La représentation provinciale au sein de ladite Fondation est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :
- à l'intéressée, pour lui servir de titre ;
- à la Fondation concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 15 janvier 2015.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Annexe au document 14-15/132
Résolution n°3

Représentation provinciale pour la législature 2012-2018

Nom de la Fondation	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Conseil Eurégional - Fondation Eurégio Meuse-Rhin	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Membre du Présidium
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Membre du Présidium
	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	Représentant
	CAMPSTEIN Léon	PS	CP	Représentant
	MESTREZ Julien	PS	CP	Représentant
	SOHET Vinciane	PS	CP	Représentant
	FIRQUET Katty en remplacement de PIRE Georges	MR	DP	Représentant
	DENIS André	MR	DP	Représentant
	ZACHARIAS Bernard	MR	CP	Représentant
	MEURENS Jean-Claude	MR	CP	Représentant
	ERLER Pierre	CDH	CP	Représentant
	NIESSEN Hans	ECOLO	CP	Représentant

5. HOMMAGE DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE A MONSIEUR GEORGES PIRE

Après le discours prononcé par M. le Président en l'hommage de M. Georges PIRE, un montage audiovisuel est projeté sur écran.

MM. Dominique DRION, Gérard GEORGES, Marc HODY et Fabian CULOT, Conseillers provinciaux-Chefs de groupe interviennent tour à tour à la tribune.

M. André GILLES, Député provincial-Président intervient de son banc. Il remet un bouquet de fleurs à Mme Katty FIRQUET et le cadeau de la Province à M. Georges PIRE.

M. George PIRE, Conseiller provincial intervient à la tribune.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014.

7. CLOTURE DE LA REUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 16h50'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,



Marianne LONHAY

Le Président,



Claude KLENKENBERG.

**
*